

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2023****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 17****Présents 15****Procuration 2****Votants 17**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 16 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Madame RIVOIRE Marion a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-87 Contrat de prêt avec le Quai des Savoirs relatif à l'exposition « L'effet Matilda »***Exposé*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « *L'effet Matilda* » est une exposition réalisée par le Quai des Savoirs, l'association Femmes & Sciences et la délégation du CNRS Occitanie Ouest.

L'effet Matilda désigne le déni ou la minimisation récurrente de la contribution de femmes scientifiques à la recherche, leur travail étant souvent attribué à leurs collègues hommes

Considérant que l'exposition, composée de panneaux, s'inscrit pleinement dans l'actualité de la commune, il est décidé d'un commun accord du prêt de cette exposition.

Un contrat tripartite pour la reproduction et la diffusion de cette exposition a permis d'habiller Toulouse Métropole à la prêter.

Il a ainsi été convenu que la salle des Fêtes de Flourens, accueillerait l'exposition du Quai des Savoirs pour la présenter au public et promouvoir la place des femmes dans le monde scientifique auprès des adultes et enfants à partir de 10 ans.

Le présent contrat annexé, a pour objet de définir les modalités du prêt de l'exposition itinérante « *L'effet Matilda* » par le Quai des Savoirs en vue de sa présentation par l'Emprunteur au public du 16 au 28 avril 2024 à la salle des fêtes de Flourens.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'adopter le contrat tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat,

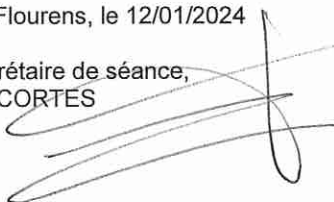
La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/01/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTESLe Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE  
